



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°75-2016-180

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2016

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-08-18-005 - arrêté de jury des concours interne et externe sur titres pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (2 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-08-18-005

arrêté de jury des concours interne et externe sur titres pour
l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

*arrêté de jury des concours interne et externe sur titres pour l'accès au corps des cadres de santé
paramédicaux de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris*

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'AP-HP
CENTRE DE LA FORMATION ET
DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES**

Service Concours

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté directorial N° 75-2016-04-26-014 en date du 26/04/2016 portant ouverture, à compter du 1er Septembre 2016, des concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade de Cadres de Santé paramédicaux à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial N° 2013318 – 0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté N° 2014080 – 0013 du 21 mars 2014, portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire générale entendue ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le jury du concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade des **Cadres de Santé paramédicaux**, prévu par l'arrêté directorial N° 75-2016-04-26-014 en date du 26/04/2016 susvisé, est constitué comme suit :

PRESIDENT :

Agissant en qualité de représentant du Directeur Général

M. PEAN	Directeur d'Hôpital	SIEGE
---------	---------------------	-------

MEMBRES :

Filière Infirmière

M. GIRARDIER	Directeur d'Hôpital <i>Direction Achats et logistique</i>	SAINT-MAURICE
M. CAPRON	Professeur <i>Représentant de la CME</i>	SIEGE
Mme MARIN LA MESLEE	Directrice des Soins <i>Direction Inspection Audit</i>	SIEGE
Mme ARDON	Cadre Supérieure de Santé <i>Pôle Smpr-uhsa</i>	PAUL GUIRAUD

Filière Rééducation

M. GIRARDIER	Directeur d'Hôpital <i>Direction Achats et logistique</i>	SAINT-MAURICE
M. CAPRON	Professeur <i>Représentant de la CME</i>	SIEGE
Mme ABOUSTAIT-ARNOULD	Directrice des soins <i>Direction IFMK</i>	IFMK
M. MARAMBAUD	Cadre supérieur de Santé <i>IFCS</i>	CHU TOURS

Filière Médico-technique

M. GIRARDIER	Directeur d'Hôpital <i>Direction Achats et logistique</i>	SAINT-MAURICE
M. CAPRON	Professeur <i>Représentant de la CME</i>	SIEGE
M. SIGLER	Directeur des Soins <i>Direction Qualité et Gestion des risques</i>	TH. ROUSSEL
Mme MAZIN-DESLANDES	Cadre Supérieur de Santé <i>Directrice pédagogique</i>	CFPPH

ARTICLE 2 : Madame BEGOC et Monsieur DJOUNADI du Service concours, à la Direction des Ressources Humaines de l'AP-HP sont chargés du secrétariat de ce concours.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et le Directeur des Ressources Humaines de l'AP-HP assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources
Humaines empêché,

Le Directeur

Odon MARTIN-MARTINIERE